



Dernière minute !

22 oct. 2020

Notre Mutuelle, solidaire !

La crise sanitaire que nous vivons encore fragilise de nombreux foyers, par exemple avec des pertes de rémunérations pendant le confinement, voire la perte d'emploi pour l'un des parents.

Nous savons également que beaucoup ont interrompu leurs soins médicaux.

Dans ce contexte, notre Mutuelle constate une baisse des dépenses de santé des familles et adhérents RATP et par voie de conséquence, une baisse des ses propres dépenses en 2020.

Aussi, les résultats financiers de la Mutuelle RATP seront très bons pour cette année, ce qui ouvre la possibilité d'une mesure exceptionnelle dès maintenant.

Malgré une taxe nouvelle imposée au nom de l'effort national, dans l'attente d'un redémarrage des dépenses de santé à la RATP (effet de « rattrapage ») qu'il lui faut anticiper, la Mutuelle a pris malgré tout une belle décision en Conseil d'Administration.

Concernant la cotisation payée en novembre 2020, **notre mutuelle appliquera la gratuité de la cotisation du niveau de base (hors option) pour l'ensemble des ayants-droits (conjointes et enfants) pour tous les contrats.** Cela concerne 20 000 conjoints et 24 000 enfants.

Son objectif est d'apporter sa pierre au soutien des familles adhérentes à la Mutuelle, dans la mesure des moyens qu'elle peut dégager en toute sécurité.

L'UNSA RATP salue cette décision qui, certes ne concernera pas tous les agents par manque de moyens, mais apportera un soutien inattendu et important aux familles impactées par la crise actuelle. Une nouvelle fois, notre Mutuelle d'entreprise démontre ses valeurs ancrées dans plus de 100 années d'existence !

Infos Infos